

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Grenoble Saint Ismier
1 Chemin de Charvinière - 38332 Saint-Ismier Cedex - Tél. 04 76 52 03 63 - ci.legta.grenoble@educagri.fr

FICHE CONTACT BTSA 1^{ère} année

Professeur responsable des stages :

ATTENTION La fiche contact n'a pas de valeur contractuelle. Elle est uniquement destinée à préparer la convention de stage.

L'ENTREPRISE, L'ORGANISME, OU LA COLLECTIVITE TERRITORIALE D'ACCUEIL

Nom, raison sociale et adresse du siège social :

SIRET :
Représenté par : en qualité de :
Tel : @ :

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL

Maître de stage :
Fonction :
Tel : @

SERVICE ET LIEU DU STAGE (ADRESSE) SI DIFFÉRENT DU SIÈGE SOCIAL

REFERENCE DE L'ASSURANCE COUVRANT LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL EN CAS DE DOMMAGES CAUSES PAR L'ENTREPRISE OU PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL AU STAGIAIRE DURANT LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

Nom de la compagnie : N° de contrat :

Pour les entreprises (cocher une case) :

- ☐ J'atteste détenir la déclaration de dérogation aux travaux interdits aux mineurs prévue à l'article R.4153-41 du code du travail (voir doc en annexe) valable du au (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, je m'engage à effectuer les démarches sur le site avant le début du stage et à fournir un justificatif au Lycée www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration_de_derogation_aux_travaux_interdits (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation

Pour les collectivités (cocher une case) :

- ☐ de la fonction publique territoriale → joindre une délibération (voir le décret n°2016-1070 du 3 août 2016)
- ☐ relevant de l'Etat → joindre une délibération (voir le décret n°2015-1583 du 3 décembre 2015)
- ☐ le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation

Nom Prénom Signature
Responsable de l'organisme d'accueil



L'ELEVE		LE RESPONSABLE LEGAL	
Nom et prénom		Nom et prénom du/des responsables légaux du stagiaire	
Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin		
Date de naissance	 / / 20..... Majeur au début du stage ☐ oui ☐ non		
Tél portable et mail de l'élève	Tél : @ :	Tél portable et mail du responsable légal	Tél : @ :

DATES DU STAGE **DU 17 MAI 2027 AU 17 JUILLET 2027**

La durée de présence hebdomadaire du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de :

heures

LISTE DES PRINCIPALES TÂCHES POUVANT ETRE EFFECTUEES EN STAGE

Champs de compétences	Situations professionnelles vécues
1. Développement d'aménagements paysagers	☐ Prise en compte du site et de la demande ☐ Réalisation d'une proposition d'aménagement en adéquation avec la demande ☐ Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement ☐ Proposition de solutions techniques et agronomiques
2. Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers	☐ Implantation du chantier ☐ Réalisation de travaux d'aménagements paysagers ☐ Gestion technique et paysagère des aménagements ☐ Réalisation de plans de récolement ☐ Réception du chantier
3. Organisation du travail et encadrement de l'équipe	☐ Implantation du chantier ☐ Réalisation de travaux d'aménagements paysagers ☐ Gestion technique et paysagère des aménagements ☐ Réalisation de plans de récolement ☐ Réception du chantier
4. Gestion technicoéconomique des activités	☐ Chiffrage de projets et établissement de devis ☐ Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers ☐ Gestion du parc matériel, gestion des stocks ☐ Suivi technico-économique des chantiers
5. Communication	☐ Intervention en réunion de chantier ☐ Echanges avec les clients, usagers et prospects
Autres	

DATE ET SIGNATURE (accord pour le stage)

Le Stagiaire et son responsable légal <i>Fait le</i>	Le Maître de stage <i>Fait le</i>	Le professeur principal <i>Fait le</i>
---	--	---

ANNEXE FICHE CONTACT BTSA
CONCERNE LES ELEVES MINEURS EN DEBUT DE STAGE

LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX INTERDITS (interdiction absolue)

- ☞ travaux temporaires en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses
- ☞ travaux exposant à des agents biologiques, aux vibrations mécaniques, à un risque d'origine électrique
- ☞ travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement
- ☞ travaux temporaires en hauteur, en milieu professionnel en l'absence de protection collective contre les chutes de hauteur (notamment travaux avec EPI)

LISTE NON EXHAUSTIVE DES MATERIELS ET TRAVAUX DANGEREUX REGLEMENTES ET SOUMIS A DEROGATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

- ☞ conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges (sous réserve que les jeunes travailleurs ont bien reçu la formation obligatoire et si requis réglementairement pour la conduite de certains équipements de travail, s'ils sont titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur)
- ☞ travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail

Matériels soumis à dérogation utilisés dans le secteur des espaces verts

Ces matériels doivent faire l'objet d'un apprentissage progressif défini avec les responsables de la formation

Matériel pouvant être utilisé en 1^{ère} année de formation Aménagements Paysagers

- ☞ Aspirateur de feuilles non porté
- ☞ Aspirateur souffleur portatif
- ☞ Broyeur déchiqueteur de branches
- ☞ Carotteuse ou Scarificateur
- ☞ Débroussailleuse autotractée
- ☞ Débroussailleuse portative à fil ou à lame circulaire
- ☞ Engazonneuse, Empierreuse
- ☞ Marteau piqueur perforateur électro portatif
- ☞ Motoculteur
- ☞ Motobineuse
- ☞ Plaque vibrante
- ☞ Sableuse
- ☞ Scie à chaîne portative (= tronçonneuse) (*uniquement pour coupes inférieures à 20cm de diamètre*)
- ☞ Taille-haies portatif avec protection
- ☞ Tondeuse tractée, autotractée, autoportée
- ☞ Tracteur (**sous réserve de formation et d'autorisation à la conduite**)

Matériel à utiliser uniquement à partir de la 2^{ème} année de formation Aménagements Paysagers

- ☞ Cylindre vibreur ou compacteur pneumatique
- ☞ Découpeuse à disque ou sur table
- ☞ Epareuse
- ☞ Faucheuse d'accotement ou Broyeur d'accotement
- ☞ Microtracteur muni de dispositif de protection contre le renversement (**sous réserve de formation et d'autorisation à la conduite**)
- ☞ Mini Pelle – Mini Chargeur – Mini dumper (**sous réserve de formation et d'autorisation à la conduite**)
- ☞ Rogneuse de souches
- ☞ Scie à chaîne portative (= tronçonneuse) pour tout diamètre
- ☞ Scie circulaire ou à chaîne en bout de perche
- ☞ Tarière à une ou deux personnes